

**Déclaration de M. le Haut-Commissaire de la République**

**Mesures de lutte contre la covid-19**

**Jeudi 22 octobre 2020**

*(Seul le prononcé fait foi)*

Nous l’avions indiqué vendredi dernier l’épidémie continue à progresser en Polynésie française.

Nous constatons en effet une accélération du nombre de cas, passant de 30 à 40 cas en moyenne par jour, puis à 90 cas pas jour et dépassant le seuil de 1000 cas actifs en fin de semaine dernière.

**Hier,** **471 cas ont été détectés et plus de 1000 cas en 3 jours. C’est une très forte accélération.**

**Cette trajectoire continue d’augmenter.**

**Par ailleurs, comme vous le savez, notre critère d’appréciation de la situation, c’est le nombre de cas mais aussi la capacité d’accueil hospitalière.**

En 7 jours, le nombre de personnes en réanimation a doublé (passant de 9 à 18) et le nombre de personnes en hospitalisation est de 80, il a augmenté d’un tiers. Aujourd’hui, 18 personnes sont en réanimation COVID.

Cette situation avait justifié les mesures que nous avions prises la semaine dernière, avec le Président, dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire qui venait d’être institué au niveau national.

**Les mesures renforcées en vigueur sont, je le rappelle :**

* L’interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes ;
* L’interdiction des évènements festifs, familiaux, ou amicaux dans les salles des fêtes, chapiteaux, établissements de plein air ;
* L’interdiction de l'activité de dancing ;
* Le port du masque, dont l’obligation sera encore étendue aux cimetières pour le week-end de la Toussaint ;
* Le maintien des conditions d'accès aux établissements qui continuent d'être ouverts ;
* L’interdiction des bingos et des combats de coq ;
* Les veillées funéraires limitées à 10 personnes ;
* Les compétitions sportives se tiennent sans spectateur.

Par ailleurs, dans la semaine, le dialogue avec les églises et les responsables de confessions religieuses a permis de définir des mesures supplémentaires dans le cadre des pratiques religieuses :

* Limiter le nombre de fidèles à 50% de la capacité d’accueil des lieux de culte ;
* Assurer une distance d’un mètre entre deux personnes.
* S’assurer du port du masque obligatoire dans les édifices religieux.
* Interdire les embrassades ou les contacts entre personnes.

Ces mesures sont importantes et je tiens à remercier l’ensemble des responsables des confessions religieuses pour le dialogue constructif.

**Ces mesures ont pour objectif de nous donner les moyens, collectivement et individuellement, pour casser les chaînes de contamination et de freiner la propagation du virus.**

Nous avions également évoqué à cette occasion, la mise en œuvre du couvre-feu, alors mis en place dans les grandes zones urbaines de l’hexagone.

Avec le Président, nous souhaitions consulter les acteurs du territoire sur l’ensemble des mesures à adopter, ce que nous avons fait.

Nous avons consulté les *tavana*, nous avons consulté les représentants des cultes, nous avons consulté les partenaires sociaux. Bien sûr les avis étaient partagés, mais beaucoup on fait part de leur souhait de voir appliquer cette mesure du couvre-feu en Polynésie française.

Suite à ces échanges et compte tenu de l’évolution des indicateurs et des prévisions hospitalières que j’évoquais plus haut, nous avons avec le Président, saisi le Premier ministre hier en fin de journée hier, afin de demander l’inscription de la Polynésie française dans la liste des territoires en zone couvre-feu.

Notre demande a été entendue. C’est aujourd’hui le cas et cela a été annoncé cette nuit par le Premier ministre il s’agit d’une mesure gouvernementale.

Je rappelle que l’objectif du couvre-feu est de **limiter les rassemblements durant lesquels les gestes barrières sont souvent oubliés, où le virus circule rapidement, limiter les déplacements à risques, limiter les contacts physiques qui ont souvent lieu à l’occasion de rassemblements privés, festifs. C’est là le plus grand risque de contamination.**

En conséquence, cette mesure s’appliquera à Tahiti et Moorea, puisque ces zones correspondent bien à ces critères de forte augmentation du nombre de cas et de forte circulation du virus.

Je le rappelle cette mesure est d’ordre sanitaire et non une mesure d’ordre public. C’est important et cela explique que cette mesure ne soit pas étendue à d’autres parties du territoire.

Je prendrai prochainement un arrêté d’application pour définir les zones et les modalités du couvre-feu.

**Ce couvre-feu prendra effet à compter de samedi 24 octobre 21 heures et jusqu’au 16 novembre, comme au plan national, avec possibilité de renouvellement.**

**Nous avons pris cette date d’effet pour laisser le temps aux gens de s’organiser, de s’adapter.**

Cela signifie que toutes sorties, circulations ou déplacements dans l’espace public sont interdits, à Tahiti et Moorea, tous les jours, **entre 21 heures et 6 heures** du matin.

Je vais vous apporter un certains nombres de précisions :

Aller au travail, aller à l’école, passer un examen, pour une urgence médicale ou familiale, pour aller à l’aéroport, à la gare maritime, tout cela restera possible.

Cela signifie, pour prendre quelques exemples précis, qu’il sera possible de partir de la presqu’île à 4 heures du matin pour venir travailler à Papeete.

Cela signifie que les navettes maritimes entre Tahiti et Moorea continueront à circuler comme c’est le cas aujourd’hui.

Les livraisons à domicile des restaurants resteront possibles.

Les personnes qui entreront dans le cadre de ces dérogations, devront présenter un **justificatif de déplacement** que vous trouverez sur le site internet du haut-commissariat et diffusé le plus largement possible.

Ce sont bien les déplacements dans la sphère amicale, festive et privée qui sont visés, concrètement on ne pourra plus sortir le soir, tard pour aller boire un verre.

Pour autant, **la vie sociale et économique ne doit pas s’arrêter et les acteurs du territoire** pourront continuer à travailler librement, les livraisons seront autorisées, les taxis pourront continuer à travailler, les restaurateurs pourront continuer l’entretien de leurs établissements après cette heure.

En revanche, les clients devront rentrer chez eux pour 21h.

Pour les déplacements scolaires le matin, les transports avant 6 heures du matin sont possibles.

Cette décision est forte, elle est contraignante et j’en mesure les impacts pour l’ensemble des acteurs du territoire mais l’effort doit être collectif.

Dès cet après-midi, des rencontres seront organisées avec les acteurs économiques pour échanger sur les modalités d’application du couvre-feu.

Je viens de vous parler des effets du couvre-feu la nuit, mais il a aussi des conséquences sur certainsétablissements qui feront l’objet d’une fermeture toute la journée.

Cela concerne principalement trois types d’établissements :

* les lieux d’exposition, foires, salons ;
* les établissements sportifs couverts, sauf activités scolaires encadrées et pour le sport de haut niveau ;
* les bars et restaurants.

Une concertation avec l’ensemble des parties prenantes sera menée en lien avec les services du Pays pour accompagner les entreprises qui sont concernées.

Cela signifie donc que le couvre-feu n’est pas une mesure à elle seule. C’est l’ensemble de ces mesures annoncées depuis vendredi dernier, complétées grâce au dialogue avec les responsables religieux, qui doit nous permettre de freiner la propagation du virus.

Le couvre-feu est une brique supplémentaire dans l’édifice de lutte contre le virus.

**Mais je tiens à souligner qu’il ne s’agit pas d’un reconfinement**. Nous sommes dans une situation différente que celle que nous avions connue en mars dernier.

**En période de couvre-feu, il nous faut continuer à travailler, à poursuivre nos activités, la vie sociale et économique doit continuer, l’école doit continuer.**

**Pour autant, il est évident qu’aujourd’hui nous devons limiter nos contacts sociaux qui se traduisent par des risques de contamination, que ce soit dans la sphère publique et privée.**

**C’est un pas supplémentaire, une nouvelle étape qui va nous demander des efforts collectifs, individuels j’en suis conscient.**

Certes le couvre-feu est une contrainte, mais une contrainte nécessaire !

Je voudrais également insister sur quelques conseils :

Nous devons nous isoler dès les premiers symptômes et lorsqu’on est cas contact. Ne pas entreprendre de déplacements, ne pas avoir de contacts avec les proches, pour protéger les plus fragiles, celles que l’on retrouve dans les hôpitaux, les personnes âgées.

C’est une question de responsabilité, les personnes testées positives doivent rester chez elles, c’est un geste citoyen.

Par-delà toutes ces mesures, nous le rappelons avec insistance, ce sont les gestes barrières qu’il faut appliquer, ce sont des réflexes à avoir !

Dès demain et dans les prochains jours, nous rencontrerons avec le Président de la Polynésie française, les *tavana*, les représentants des secteurs économiques et sportifs afin de détailler l’application de ces mesures.

Le couvre-feu ne signifie pas l’arrêt de la vie sur l’île, ce sont des contraintes supplémentaires, mais les activités doivent se poursuivre pour l’avenir de notre territoire.

**Toutes ces mesures sont fortes, mais sachez qu’elles sont prises pour nous protéger.**